



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 62142

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les propositions formulées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) lors de son 45e congrès national. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur celle tendant à la valorisation des missions « d'accompagnement et d'aide à l'expression du projet individuel » au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Texte de la réponse

Après une période de montée en charge de l'organisation des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui s'est accompagnée de difficultés conduisant à un accroissement des délais de traitement des demandes, le fonctionnement des MDPH tend à s'améliorer et les équipes s'approprient progressivement les nouveaux outils et référentiels. Aussi, malgré l'augmentation du nombre de demandes, les équipes pluridisciplinaires des MDPH ont une réelle volonté d'améliorer la qualité des évaluations. La pluridisciplinarité est le témoin d'une appétence à l'évaluation globale de la situation de la personne. Les MDPH ont le souci quotidien d'améliorer l'articulation entre les besoins des personnes handicapées et les réponses possibles. C'est pour cette raison qu'un travail partenarial a été engagé, dès leur mise en place, notamment avec les établissements et services médico-sociaux, avec le secteur sanitaire, le service public de l'emploi. En outre, les équipes pluridisciplinaires développent les échanges avec les usagers afin de mieux connaître leur environnement, de faciliter le recueil de leurs souhaits et de formaliser leur besoin au-delà des formulaires.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62142

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10102

Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3599